



Mon employeur tarde a m'envoyer mes papiers//retard assedics

Par **manna**, le **27/05/2011** à **15:47**

Bonjour, rnjai terminé ma periode de travail le 15 avril 2011, apres un licenciement economique et eu mon 1er rdv avc un conseiller des assedics le 6 mai..j'avais recu mes indemnités ,mon preavis payé et mon solde de congés,mais je n'avais pas souhaité signer mon solde car aucune prime de sav ni vente ne m'avaient été comptabilisées sur mon dernier paiement, alors qu'en tant que vendeuse, rien ne stipulait un non du sur les primes produites lors de mes derniers jours de travail et cela s'evalue a environ 250e de primes.... Ayant recu les attestations et paiements peu avant mon rdv au pole emploi,j'ai donc fait le point avc la conseillere qui a remarqué que mon droit d'accès a la formation LE DIFF était à zero alors que j'ai été licenciée apres 1 an et 2 mois,et que jen etais forcement beneficiaire !!jai dessuite fait le necessaire et ai envoyé un courrier avc accusé, ainsi que tenu informé mon employeur de ma demande, qui lui a semblé tout a fait normale.MALheureusement il n'ont recuperé mon courrier que le 13 mai!!!!depuis je suis sans nouvelles, ils ne me repondent pas et je suis inquiete pour mes indemnisations assedics qui du coup, me semblent s'elogner encore plus, ayant deja beneficié une fois du systeme...rnque puis je faire pour acclereler les choses,dans mon droit, ou du moins puis je beneficier d'aides gratuites pour tenter quoi que ce soit a cet employeur, qui malgré sa sympathie, ma laissé gerer un magasin pendant un an avc une vendeuse, sans directeur et qui s'est souvent montré desinvolté quant a nos demandes de papiers et regularisations,ne rappelant jamais suite a mes messages exprimant l'urgence de cette regularisation,afin que je puisse vivre et payer mon loyer, il me reste 1000e pour 2 mois pour vivre, en admettant que cet employeur se montre reglo et m'envoie o moins les papiers pour poser mon dossier aux assedics demain..ce qui me semble un peu trop optimiste du point de vue des circonstances..rnjai été incapable de vous synthetiser la situation mieu que cela,en esperant avoir une reponse si possible, je vous remercie par avance de votre attention

Par **Cornil**, le **29/05/2011** à **16:55**

Bonsoir manna rnje ne comprends pas bien le problème: en aucun cas à ma connaissance, du moment que l'attestation ASSEDIC a été délivrée , la question du DIF ne peut légitimement permette à Pôle Emploi de retarder la mise en oeuvre de ton indemnisation. rnCelle-ci ne démarrera de toute façon qu'après différé général de 7 jours + différé lié aux congés payés et ceci, à l'expiration du préavis , dont tu n'indiques pas si tu l'as exécuté ou non: 15 avril 2011 , c'est fin du préavis exécuté ou dernier jour de travail avant préavis dispensé?) rnbbon courage et bonne chance.